

A.P.I IMMOBILIER
Société à responsabilité limitée au capital de 293 232 euros
Siège social : 428 Avenue de la Libération
04100 MANOSQUE
411 575 764 RCS MANOSQUE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 4 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 4 avril,
A 19 heures,

Les associés de la Société A.P.I IMMOBILIER, société à responsabilité limitée au capital de 293 232 euros, divisé en 18 327 parts de 16 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Il est établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

Sont présents :

- Société @ORTIZ CONSULTING, représentée par sa Gérante, Madame Amandine ORTIZ, titulaire de 1 426 parts sociales en pleine propriété,
- Société ALMAJEST, représentée par son Gérant, Monsieur Jean-Louis DESAGHER, titulaire de 1 426 parts sociales en pleine propriété,
- Société AZUR REVISION GESTION, représentée par son Gérant, Monsieur Michel BERTIN, titulaire de 1 070 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Michel BERTIN, titulaire de 357 parts sociales en pleine propriété,
- Société CAMPIONE DIEUDE EXPERTISE COMPTABLE AUDIT, représentée par son Gérant, Monsieur Anthony CAMPIONE, titulaire de 1 142 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Alain CERAULO, titulaire de 102 parts sociales en pleine propriété,
- Société CN FINANCE'S, représentée par son Gérant, Monsieur Cédric MARCHAND, titulaire de 1 426 parts sociales en pleine propriété,
- Société COMM'EX, représentée par son gérant, Monsieur Gwénaél DOUCET, titulaire de 1 284 parts sociales en pleine propriété,
- Société COMPT@ COMPTE, représentée par son Présidente, Madame Séverine ROBERT, titulaire de 1070 parts sociales en pleine propriété,
- Société COMPT'A L'ASSE, représentée par son Gérant, Monsieur Frédéric BIEBER, titulaire de 1 426 parts sociales en pleine propriété,
- Société EUROMED CONSEILS AUDIT, représentée par son gérant, Monsieur Alain CERAULO, titulaire de 1 324 parts sociales en pleine propriété,
- Société HAUTE PROVENCE COMPTABILITE, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Roch BOYER, titulaire de 570 parts sociales en pleine propriété,
- Société INVICTUS CONSEILS, représentée par son gérant, Monsieur Anthony PAPI, titulaire de 1 426 parts sociales en pleine propriété,
- Société JD CONSEILS INVESTISSEMENTS, représentée par son Gérant, Monsieur Jérôme DAVID, titulaire de 1 426 parts sociales en pleine propriété,
- Société LILIAN BARBERO CONSULTING, représentée par son gérant, Monsieur Lilian BARBERO, titulaire de 1 426 parts sociales en pleine propriété,
- Société PAJ, représentée par son Gérant, Monsieur Julien PAZZAGLIA, titulaire de 1 426 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Paraphe	DS	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe
AP	BL	BM	BM	FB	BJ	Ca	AL	AL	JD
DS	DS	DS	DS	Paraphe	Paraphe				
DG	JD	ML	BA	RS	JP				

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

L'Assemblée est présidée par la société JD CONSEILS INVESTISSEMENTS, représentée par son Gérant, Monsieur Jérôme DAVID, associée présente et acceptante qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur Jérôme DAVID, gérant non associé est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 428 Avenue de la Libération, 04100, MANOSQUE au 831 Chemin des Plantades, 83130 LA GARDE, et ce à compter du 4 avril 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **831 Chemin des Plantades, 83130 LA GARDE.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Paraphe AP	DS BL	Paraphe BM	Paraphe BM	Paraphe FB	Paraphe BJ	Paraphe CA	Paraphe AL	Paraphe AL	Paraphe JD
	DS DG	DS JD	DS ML	DS BA	Paraphe RS	Paraphe JP			

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Pour la société @ORTIZ CONSULTING
Représentée par Madame Amandine ORTIZ

DocuSigned by:

1A2CCAA528A44E4...

Pour la société ALMAJEST
Représentée par Monsieur Jean-Louis DESAGHER

Signé par :

B9A8BBE6065445F...

Pour la société AZUR REVISION GESTION
Représentée par Monsieur Michel BERTIN

Signé par :

C1AA1639BF894EC...

Monsieur Michel BERTIN

Signé par :

C1AA1639BF894EC...

**Pour la société CAMPIONE DIEUDE EXPERTISE
COMPTABLE AUDIT**
Représentée par Monsieur Anthony CAMPIONE

Signé par :

7FAC24006C96435...

Pour la société CN FINANCE'S
Représentée par Monsieur Cédric MARCHAND

DocuSigned by:

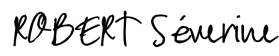
9E11BC833909423...

Pour la société COMM'EX
Représentée par Monsieur Gwénaél DOUCET

DocuSigned by:

AA4E8BD6D87B425...

Pour la société COMPT@ COMPTE
Représentée par Madame Séverine ROBERT

Signé par :

C0C09C650F2041E...

Pour la société COMPT'A L'ASSE
Représentée par Monsieur Frédéric BIEBER

Signé par :

B14BA4C325E8474...

Pour la société EUROMED CONSEILS AUDIT
Représentée par Monsieur Alain CERAULO

Signé par :

FC0CC2C449A5459...

**Pour la société HAUTE PROVENCE
COMPTABILITE**
Représentée par Monsieur Jean-Roch BOYER

Signé par :

8B8DB9F495A6482...

Pour la société INVICTUS CONSEILS
Représentée par Monsieur Anthony PAPI

Signé par :

E858F446619D4E4...

Pour la société JD CONSEILS INVESTISSEMENTS
Représentée par Monsieur Jérôme DAVID

DocuSigned by:

BAE3F60DC8224F6...

Pour la société LILIAN BARBERO CONSULTING
Représentée par Monsieur Lilian BARBERO

DocuSigned by:

70D6B6F95EE34C4...

Pour la société PAJ
Représentée par Monsieur Julien PAZZAGLIA

Signé par :

A21060DB0A53426...